

Communiqué de presse • **Partenariat social**

## **Bilan des négociations salariales 2023: victoire pour les bas salaires**

- 
- > Dans le commerce de détail, une compensation moyenne du renchérissement d'un peu plus de 2% a pu être obtenue pour l'année 2023.
  - > Réjouissant: Les salaires minimums sont en constante augmentation.
- 

**21.02.2023 – Fin juillet 2022, la Société suisse des employés de commerce avait demandé une augmentation des salaires allant jusqu'à 4% pour l'année 2023, toutes branches confondues. La compensation intégrale du renchérissement n'a malheureusement pas pu être atteinte en grande partie. Une victoire importante a néanmoins été remportée dans le commerce de détail: Lidl Suisse, premier détaillant en Suisse, verse désormais un salaire minimum supérieur au seuil statistique des bas salaires.**

Pour la Société suisse des employés de commerce, le maintien du pouvoir d'achat, en particulier celui des personnes à bas salaire\* (revenu inférieur à CHF 4443.– par mois), était au centre des négociations salariales 2023. Le résultat a été décevant dans la plupart des négociations. La revendication d'une augmentation salariale de 4% et ainsi de la pleine compensation du renchérissement (2022: 2.8%) n'a en grande partie pas pu être atteinte. La compensation du renchérissement négociée dans le commerce de détail s'élève en moyenne à un peu plus de 2%.

Au lieu d'une compensation durable du renchérissement, de nombreux partenaires de négociation misent sur des paiements uniques ou des adaptations salariales individuelles. «Les paiements uniques, sous forme de bons d'achat par exemple, sont tout à fait bienvenus en tant que bonus. Mais nous les rejetons en tant qu'instrument dans le cadre de la compensation du renchérissement, car ils ne sont pas durables», explique Michel Lang, responsable du partenariat social à la Société suisse des employés de commerce. «Et en ce qui concerne les adaptations salariales individuelles, le risque est grand de voir l'écart salarial se creuser davantage.» Le besoin de rattrapage deviendra de plus en plus important, avertit Michael Lang.

### **Les salaires minimums dans le commerce de détail augmentent**

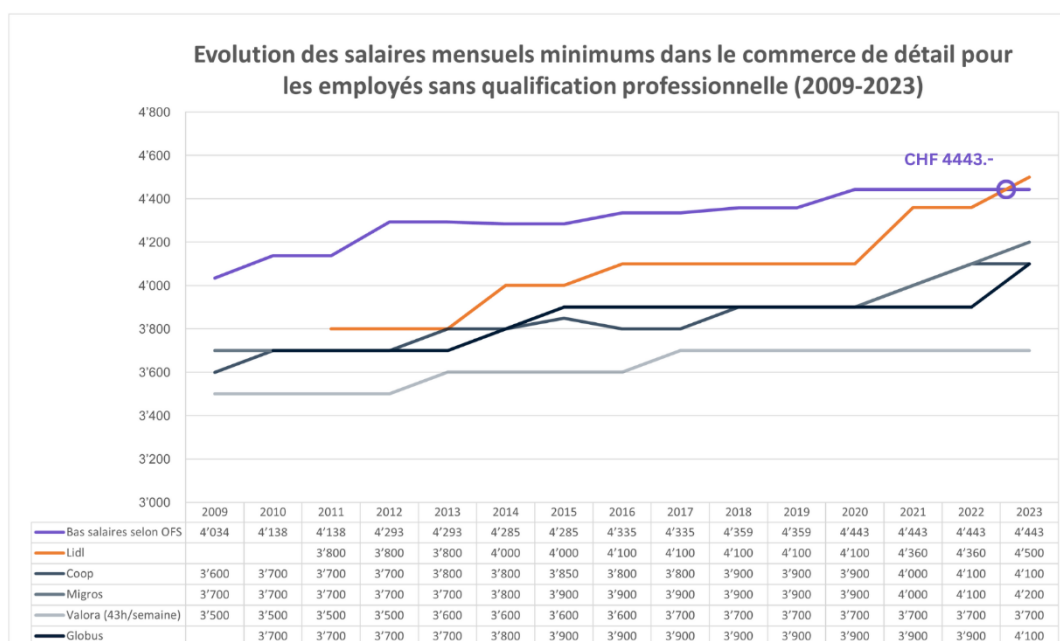
L'évolution des salaires minimums dans le commerce de détail est tout du moins réjouissante. Migros augmente son salaire minimum à CHF 4200.– d'ici fin mars 2024 au plus tard et Lidl Suisse va même jusqu'à CHF 4500.–. Lidl Suisse verse ainsi le premier salaire minimum dans le commerce de détail à franchir le seuil des bas salaires de CHF 4443.– (voir graphique). «Cette évolution est pour nous, partenaires sociaux, une étape importante dans la lutte contre les bas salaires», se réjouit Pascal Lamprecht, spécialiste en matière de partenariat social à la Société suisse des employés de commerce. «Dans le domaine des bas salaires, chaque augmentation est vitale: CHF 57.– de plus dans le porte-monnaie à la fin du mois font une différence importante. Les salaires sont également un facteur important dans la concurrence pour la main-d'œuvre. Nous sommes convaincus que les autres acteurs suivront l'exemple de Lidl Suisse dans les années à venir», déclare Pascal Lamprecht avec confiance.

## Perspectives pour 2024

Pour Michel Lang, les négociations salariales ne s'arrêtent pas là: «Nous continuons à nous engager pour des salaires équitables et progressistes ainsi que pour une augmentation sensible des salaires minimums. Notre objectif en tant qu'association d'employé-e-s est d'augmenter durablement le niveau des salaires en Suisse.»

\* La définition du bas salaire correspond aux deux tiers du salaire mensuel brut médian standardisé (cf. OFS). En font partie depuis 2020 les revenus inférieurs à CHF 4443.- par mois.

## Graphique: «Evolution des salaires mensuels minimums dans le commerce de détail pour les employés sans qualification professionnelle (2009-2023)»



Source: Société suisse des employés de commerce

Plus d'informations et des images gratuites sur:  
[secsuisse.ch/mediacorner](https://secsuisse.ch/mediacorner)

**Autres informations** Michel Lang • Responsable partenariat social  
T +41 44 283 45 53 • [michel.lang@kfmv.ch](mailto:michel.lang@kfmv.ch)

Pascal Lamprecht • Spécialiste en matière de partenariat social  
T +41 44 283 45 76 • [pascal.lamprecht@kfmv.ch](mailto:pascal.lamprecht@kfmv.ch)

**Communication**  
T +41 44 283 45 33 • [communication@secsuisse.ch](mailto:communication@secsuisse.ch)

La Société suisse des employés de commerce est le centre de compétences en matière de travail et de formation dans le domaine du commerce et de la gestion d'entreprise ainsi que dans le commerce de détail. Dans toute la Suisse, elle représente environ 700 000 employé-e-s issus du secteur bancaire et des assurances, du commerce de détail, de l'artisanat, de l'industrie, du trafic aérien et de la location de services dans près de 40 conventions collectives de travail régionales et nationales et s'engage pour renforcer leur employabilité. En 2023, la Société suisse des employés de commerce célèbre son 150<sup>e</sup> anniversaire. En savoir plus sur [secsuisse.ch](https://secsuisse.ch)